

Documents à fournir pour l'importation d'un véhicule neuf en Transit Temporaire France-Réunion

A la prise en charge de votre véhicule en métropole

- ✓ Carte grise originale du véhicule ou certificat d'immatriculation provisoire
- ✓ Certificat de situation administrative du véhicule (téléchargeable gratuitement sur internet à cette adresse : https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/csa_retour_dem_certificat ou à retirer en préfecture)
- ✓ Copie de pièce d'identité (même nom que sur la carte grise)
- ✓ Facture d'achat Hors-Taxe

Avant l'arrivée de votre véhicule à la Réunion

- ✓ Copie de vos cartes d'embarquement Aller-Retour (Pensez à les conserver !)
- ✓ Attestation sur l'honneur justifiant que vous avez parcouru plus de 500 Km avec le véhicule
- ✓ Justificatif de domicile (Facture récente à votre nom par exemple)